

Microprogramme de 1^{er} cycle en soins palliatifs et de fin de vie

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-630-6-0

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie

TYPE Attestation

CRÉDITS 9 crédits

DURÉE 1 an

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

J. Ignace Olazabal 514 343-6111 poste 2846
spfv-responsable@fep.umontreal.ca

Isabelle Ginchereau, TGDE 514 343-2017
spfv-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Le microprogramme de 1^{er} en soins palliatifs et de fin de vie (9 crédits) vient combler un manque en cette matière dans la formation initiale de nombreux programmes.

Qu'il soit issu des sciences psychosociales ou des sciences de la santé, l'étudiant pourra, grâce au microprogramme, combler certaines des compétences générales interprofessionnelles attendues par les milieux de pratique, ainsi que certaines parmi les compétences spécifiques.

Il interpellera aussi bien les infirmières bachelières par cumul de certificats que tout autre professionnel ou étudiant concerné par les soins palliatifs et de fin de vie. À la fin du programme, l'étudiant recevra une attestation démontrant la réussite du programme par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie a pour objectif général d'outiller les professionnels du RSSS, ainsi que tout étudiant appelé à être membre d'un des ordres professionnels concernés, dans le but d'acquérir certaines des compétences générales et spécifiques attendues par les milieux de pratique, dans le domaine du continuum allant des soins palliatifs à la fin de vie.

Plus précisément, au terme de ce microprogramme, l'étudiant sera apte à :

- Expliquer les concepts de base sur les soins palliatifs et de fin de vie: mort, douleur, souffrance, respect de la personne vulnérable;
- Reconnaître les spécificités de la réalité du patient et de ses proches;
- Identifier les besoins des personnes en soins palliatifs et en fin de vie;
- Intervenir dans le respect de la personne et de ses proches durant la trajectoire allant du curatif au palliatif et à la fin de vie.

Forces

Le microprogramme de 1^{er} cycle en soins palliatifs et de fin de vie est le premier programme du genre au Québec. Il s'agit d'un programme interfacultaire impliquant la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, géré par cette dernière.

Il offre la possibilité de suivre deux cours (6 crédits) entièrement en ligne (GER2022D-D et GER-2046D) et un cours en sciences infirmières offert en fin de semaine (SOI2633).

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au microprogramme en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit

- Base DEC
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique ou l'équivalent dans un domaine pertinent au programme ou
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.
- Base universitaire
 - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire ou l'équivalent dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat)..
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au microprogramme, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré d'au moins trois ans, attestations requises.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} juin 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 18 novembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Été

- **Été 2020:** Du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} avril 2020

Structure du programme (1-630-6-0)

Version 00 (H19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits de ce programme sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
SOI 2633	Introduction aux soins palliatifs et de fin de vie	3.0

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0J	REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0S
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0	SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0J
GER 3046D	Le grand âge	3.0			

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- L'étudiant est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Tout cours obligatoire doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours optionnel doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.